

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Cession à charge d'entretien d'une maison d'habitation et d'un terrain à la ville de L'Aiguillon la Presqu'île (85)	

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4221-1 et L.4221-4 ;
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.3112-1 et L.3221-1 ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU** l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques n° 2021-85001-54362 en date du 10 août 2021,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région ;

CONSIDERANT l'absence d'utilité pour la Région des biens dont la cession est envisagée,

CONSIDERANT le projet d'intérêt général porté par la Commune de L'Aiguillon sur Vie, justifiant que ces biens lui soient cédés à charge d'entretien pour motif d'intérêt général

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

La cession d'un terrain nu, cadastré section AD, n°381, d'une superficie de 5a 80ca (580 m²), et d'une maison de type 5, située sur la parcelle cadastrée section AD, n°382, d'une superficie de 2a 07ca (207 m²) , sis 1 et 3, avenue de l'Amiral Courbet, sur la commune de L'Aiguillon la Presqu'île (Vendée), à charge d'entretien pour la commune, auquel s'ajoutent à la charge de l'acquéreur les taxes résiduelles ainsi que des frais d'actes notariés ;

DE PRECISER

Que l'acte sera établi en la forme notariée ;

D'AUTORISER

La Présidente du Conseil régional à signer l'acte constatant cette cession à charge d'entretien, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à cette cession ou connexes à celui-ci.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs